



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE COURRIER du RETRAITÉ

Bulletin de la Section de la Seine-Saint Denis

FGR FP 93 - Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération - 93016 Bobigny cedex

N°43 - Février 2026
NOUVELLE SÉRIE

Édito

Une nouvelle année...2026...

Le contexte international reste anxiogène entre les guerres qui continuent, celles qui se profilent... Rien n'est réglé en Palestine, le peuple continue de souffrir du manque de nourriture, de soins... De sombres menaces pèsent sur l'Iran après la dure répression subie par le peuple.

Au mépris du droit international c'est partout la loi du plus fort qui s'applique.

L'institution ONU est complètement effacée voire bafouée, détruite comme à Gaza où ses représentations ont été rasées par l'armée israélienne. Avec le « Conseil de la paix » (sic !) voulu par Donald Trump et son droit d'entrée à 1 milliard de dollars, c'est la « milliardocratie » qui entre en jeu.

Le contexte national n'est pas meilleur, après les motions de censures rejetées, quel budget pour la France ?

Une majorité de la population exprime un rejet de la politique gouvernementale face à un pouvoir politique qui ne tient que par le refus de reculer sur tout compromis concernant l'amplification de l'austérité.

Nous, retraité·es sommes au cœur de cet affrontement. On a réussi à empêcher la suppression de l'abattement des 10 % pour les retraité·es, le gel des pensions et des prestations sociales mais pour

encore combien de temps... ? **Nous nous sommes faits entendre car nos revendications sont légitimes.**

D'énormes points noirs ne sont pas résolus :

les services publics sont menacés de toutes parts

la culture est en grand danger

la réduction des budgets ne permet plus un fonctionnement au service de toutes et tous

la loi de finance de la Sécurité Sociale 2026 a été adoptée avec des recettes insuffisantes pour répondre au besoin (6 millions de français·es n'ont plus de médecin traitant, les renoncements aux soins augmentent, la loi sur le grand âge est repoussée, 80 % des EHPAD publics sont en déficit...).

A l'approche des élections municipales, la construction politique qui se dégage dans les médias et dans certains milieux politiques, c'est de chercher des boucs émissaires aux difficultés du pays (migrant·es, retraité·es, écologistes...).

C'est mettre les populations en concurrence (ville contre campagne, assisté·es contre travailleur·euses, quartiers contre territoires, vieux contre jeunes...).

Alors que c'est ensemble que nous devons trouver les moyens de changer les choses (la mobilisation et l'accord autour de la taxe Zucman en est un exemple).

Nous ne sommes pas les « boomers égoïstes » qui rendons les « jeunes esclaves de la dette », **nous nous inscrivons et nous mobilisons dans un mouvement social intergénérationnel en recherche d'unité pour la défense des droits sociaux, pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs.**

Dans ce contexte difficile la FGR-FP poursuit l'indispensable défense des retraité·es, comme en témoignent les décisions de 7 organisations de retraité·es (voir encart page 3)

Nous vous attendons nombreuses et nombreux et déterminé·es à la réunion départementale du 13 mars.

Josiane Souchet

Assemblée Générale de la FGR-FP 93

**Vendredi 13 mars 2026
de 14 h à 17 h**

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération
93000 Bobigny
(salle de Commission n° 1)

*Ordre du jour
voir page 4*

Sommaire :

p.1 : Edito ; AG - p.2 : Comprendre pour «ré-agir» Résister au règne des plus riches !
p.3 : Appel du groupe des 7 ; Bilan financier de la FGR-FP 93 - p.4 : Appel à candidature ; Ordre du jour AG

La décennie des inégalités

L'INSEE, dans son « Portail social », affirme que les 53 milliardaires français possèdent plus que la moitié environ des personnes françaises et 10% des nantis possèdent près de la moitié du patrimoine français.

Selon une étude de la Banque Postale, depuis 2009, les plus nantis augmentent, chaque année, leur patrimoine de 39 114 €, les plus modestes 704 € soit 55 fois moins !

Ces chiffres effrayants conduisent à penser qu'ils peuvent déboucher sur un accaparement du pouvoir par une classe et un appauvrissement pour d'autres, au détriment de la vie démocratique du pays.

Inégalités du patrimoine

Au début des années 70, la part de la fortune héritée représentait 35% du patrimoine total, ce chiffre est passé à 60% et c'est le patrimoine « professionnel » qui est le plus inégalement réparti : seulement 15% des ménages le détiennent. A cela s'ajoute la "maltaxation du patrimoine" qui ne répond pas au principe de progressivité de l'impôt, permettant aux plus fortunés d'échapper à cette contribution citoyenne et ne parlons pas des niches fiscales et diverses exonérations dont bénéficient les plus aisés. Les discours alarmistes sur la menace d'exil des entreprises pourrait être prévenue par la loi si la volonté politique était présente.

Il apparaît qu'en 2025, les longues discussions à l'Assemblée Nationale pour aboutir à un vote du budget ont fait évoluer les mentalités sur la taxation des "super héritages" qui ne participent pas assez aux finances publiques. On verra si l'année 2026 voit se poursuivre cette démarche chez nos politiciens. La proposition de "taxe Zucman" a aussi alerté toute la population car elle s'appliquerait à toute personne possédant plus de 100 millions d'euros et rapporterait entre 15 et 25 milliards par an...sans mettre en péril les possédants.

L'inéquité de notre système fiscal est à présent reconnue de tous. Espérons que les futures élections verront une justice fiscale se mettre en place pour une plus juste répartition des contributions de chacun.

Budget de l'état et péril démocratique

Après passage à l'Assemblée Nationale et au Sénat Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une contribution des ultra riches et des multinationales inférieure à celle de l'année dernière alors que la majorité des français·es considère que payer ses impôts est un acte citoyen.

Aidés du MEDEF, les ultra-riches ont mené une campagne publique qui n'a pas été suivie par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, ces dernières n'étant pas concernées par les sommes évoquées ! On peut regretter que les 211 milliards d'euros (selon les estimations) aient été distribués en 2023 sans conditions aux entreprises.

Bernard Arnault a proféré des menaces d'expatriation ; veut il peser dans le débat public, remettant en cause les fondements de nos principes démocratiques et républicains et rejoindre l'expatrié PE Sterin ? « Un milliardaire a, en moyenne, 4000 fois plus de chance d'occuper un poste politique qu'un citoyen ordinaire », méditons ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique; d'ailleurs plus modestement, nos ministres sont souvent millionnaires.

Dans le domaine de la presse, 10 milliardaires détiennent la majeure partie des médias français et 4 contrôlent près de la moitié des chaînes de télévision. Cette concentration doit nous inquiéter sur la liberté des rédactions, l'indépendance des journalistes, la pluralité des informations qui nous parviennent ; l'ARCOM et le Conseil d'état ont prononcé des sanctions pour des raisons idéologiques et de désinformation pour une chaîne télé CNews.

Ce rapport se termine par une suite de **recommandations** par exemple :

- réduire les inégalités économiques : redistribuer les richesses et lutter contre la pauvreté
- limiter la concentration de la propriété dans les médias, créer un statut juridique des rédactions pour en garantir l'indépendance éditoriale
- développer un financement citoyen...

Danièle Clayette

d'après le document rédigé par OXFAM, janvier 2026



Réunion de 7 organisations de retraités Principales décisions du 2 février 2025

Il est décidé (sans la CFE-CGC) annonçant une action sur le thème de la Santé (à partir du texte de la FGR-FP) : une semaine d'action entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril sur les questions de la santé, avec un temps fort le 2 avril, jour d'une demande d'audience au premier ministre. Il est proposé aux départements de s'organiser pour mobiliser le plus massivement possible dans cette période.

Pour le 8 mars, la FSU rédige un projet de tract court, qui aborde l'inégalité des pensions entre femmes et hommes, qui fait le lien avec la volonté de remettre en cause les pensions de réversions, qui aborde les violences envers les femmes âgées, qui introduit leur isolement, ...

Pour les droits familiaux et conjugaux et le texte de l'argumentaire réalisé en décembre, Solidaires reprend le projet de texte en intégrant les remarques que chaque organisation va lui envoyer, en tenant compte de l'actualité des éléments contenus dans le dernier rapport du COR.



Résultat annuel exercice 2025

Section départementale :

Seine Saint Denis

Dpt n° :

93

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
1	Reversement sur cotisation		1	Cotisations	
C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	83,04	P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	119,00
C2	COTISATIONS FOND D'AIDE AUX SECTIONS	0,00	P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 697,40
2	Dépenses de fonctionnement		2	Autres recettes de fonctionnement	
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	891,20	P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	
C14	FRAIS POUR ACTION (banderoles, chasubles, tracts)	300,00	P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES		P16	RECETTES D'ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	
3	Dépenses des sous-sections		3	Recettes des sous-sections	
C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	0,00	P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	0,00
TOTAL DES CHARGES		1 274,24	TOTAL DES PRODUITS		1 816,40

RÉSULTAT 2025	542,16 €
AVOIRS AU 31/12/2025	8 787,89 €



Appel à candidature pour la CE de la FGR FP 93

Depuis trois ans, la Commission exécutive (CE) départementale de la FGR-FP 93 a fait vivre la FGR dans notre département (bulletins départementaux, organisation d'AG, élaboration d'amendements aux textes de congrès de la FGR, participation au Groupe des 9 du 93...).

La CE est actuellement composée de 14 membres et doit être renouvelée en 2026. Les membres sont élus pour 3 ans.

Pour des raisons diverses et personnelles (âge, santé...), plusieurs membres de la CE sortante ne se représenteront pas cette année.

Que ces collègues soient remerciés pour leur participation active !

Mais pour pouvoir continuer à animer notre section départementale dans un esprit démocratique, il est nécessaire que de nouveaux membres les remplacent.

Nous lançons donc un appel à candidatures.

Il s'adresse à tous et toutes les retraité-es ancien-nes ou récent-es qui peuvent participer à la vie de la FGR-FP 93.

Rien de compliqué, 3 ou 4 réunions par an.

Dénigré-es, stigmatisé-es dans les médias, les retraité-es voient leurs droits remis en cause.

Dans ce contexte, il est important et indispensable de faire vivre la structure collective qui porte nos propositions et nos revendications.

Pour participer à la CE de la FGR.FP 93

► Envoyer un mail à : fgrfp93@fgrfp.org

OU

► Renvoyer le coupon ci-joint complété, à l'adresse indiquée.

**Je souhaite participer à la CE de
la FGR-FP 93**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Coupon à remettre à l'AG ou
envoyer par courrier à FGR-FP 93
(J. Souchet Esc. 7 - 91 rue Charles
Tillon 93300 Aubervilliers)

Assemblée Générale de la FGR-FP 93

Vendredi 13 mars 2026 de 14 h à 17 h

Bourse Départementale du Travail de Bobigny
1 place de la Libération (salle de Commission n° 1)

Ordre du jour :

- Situation générale
- Compte rendu et bilan financier
- Où en sommes-nous de nos revendications ?
Santé, loi fin de vie, service public, revalorisation des pensions, menace sur le statut FP, Sécurité Sociale et Protection Sociale Complémentaire (PSC)
- Actions en perspective
- Vote pour le renouvellement de la CE de la FGR-FP 93